

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	<b>Tribol GR SW 460-1</b>
UFI:	<b>E173-T0VH-300N-F1WE</b>
Code du produit	469396-DE03
n° SDS	469396
Type de produit	Graisse

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel  
Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel

Utilisation de la substance/ du mélange	Utilisation identifiée
	Graisse pour usages industriels. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Castrol Holdings Europe B.V.,  
d'Arcyweg 76, 3198NA  
Europoort  
Rotterdam

Castrol France SAS  
Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cergy-Pontoise,  
Cedex, 95863  
+33 (0) 805 638 302

#### Adresse électronique

MSDSadvice@bp.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA  
Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10  
Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03  
Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

#### France Poison Center

Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA  
Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10  
Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03  
Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 1 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

UFI: E173-T0VH-300N-F1WE

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

P280 - Porter des gants de protection.  
P261 - Éviter de respirer les poussières.

Intervention

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Stockage

Non applicable.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

Acides naphténiques, sels de zinc  
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XVII -

Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Non applicable.

Avertissement tactile de danger

Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE)

N° 1907/2006, Annexe XIII

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 2 de 21
Version 11	Date d'édition	5 Février 2024	Format	France
Date de la précédente édition		12 Septembre 2023.	(France)	Langue FRANÇAIS

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	Dégraisse la peau. Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.
--	---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Définition du produit

Mélange  
Lubrifiant de synthèse et additifs.

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	REACH #: 01-2120119814-57 CE: 254-184-4 CAS: 38900-29-7	≤10	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
carbonate de calcium	REACH #: 01-2119486795-18 CE: 207-439-9 CAS: 471-34-1	≤3	Non classé.	-	[2]
Acides naphténiques, sels de zinc	REACH #: 01-2120783834-41 CE: 234-409-2 CAS: 12001-85-3	<2.5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
bis(dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	REACH #: 01-2119969655-20 CE: 233-593-1 CAS: 10254-57-6	≤3	Aquatic Chronic 4, H413	-	[1]
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2 (3H)-thione	REACH #: 01-2120119820-64 CE: 276-763-0 CAS: 72676-55-2	<1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin.

#### Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 3 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Inhalation</b>	En inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	<p>En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.</p> <p>La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.</p> <p>Nota : Applications sous haute pression</p> <p>Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.</p> <p>Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.</p>
---------------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un extincteur ou un aérosol à poudre chimique sèche ou à neige carbonique.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de combustion peuvent être les suivants : oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) oxyde/oxydes de métal oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> , etc.) oxydes de soufre (SO, SO <sub>2</sub> etc.)

### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 4 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-sécouristes

Contacter le personnel de secours. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-sécouristes ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. Aspirer ou ramasser le déversement dans des conteneurs de transport ou de recyclage adaptés, puis recouvrir la zone du déversement avec une solution absorbante huileuse. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

#### Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 5 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
carbonate de calcium	<b>Ministère du travail (France).</b> VME: 10 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 12/2007
Procédures de surveillance recommandées	Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	DNEL	Long terme Voie cutanée -	13.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée -	0.172 mg/cm²	Opérateurs	Local

#### Concentration prédictive sans effet

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	Eau douce	0.023 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.0023 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Rejet intermittent	0.23 mg/l	Facteurs d'Évaluation

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant. Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinçage automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### Protection respiratoire

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 6 de 21
Version 11	Date d'édition	5 Février 2024	Format	France (France)
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.		Langue	FRANÇAIS

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

### **Protection de la peau**

### **Protection des mains**

#### **Informations générales:**

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.

#### **Durée de percée:**

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournit une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

#### Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

#### Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

#### **Epaisseur des gants:**

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

<b>Nom du produit</b>	Tribol GR SW 460-1	<b>Code du produit</b>	469396-DE03	<b>Page</b> 7 de 21
<b>Version</b> 11	<b>Date d'édition</b> 5 Février 2024	<b>Format</b>	France (France)	<b>Langue</b> FRANÇAIS
<b>Date de la précédente édition</b>	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

### Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protègeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

### Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529  
 Gants: EN 420, EN 374  
 Protection des yeux: EN 166  
 Demi-masque filtrant: EN 149  
 Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405  
 Demi-masque: EN 140 plus filtre  
 Masque intégral: EN 136 plus filtre  
 Filtres à particules: EN 143  
 Filtres à gaz/combinés: EN 14387

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Graisse				
Couleur	Jaune. [Pâle]				
Odeur	Non disponible.				
Seuil olfactif	Non disponible.				
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.				
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.				
Inflammabilité	Non disponible.				
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.				
Point d'éclair	Vase clos: 267°C (512.6°F) [Estimé. Sur la base de lubrifiants - huiles de base]				
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.				
Température de décomposition	Non disponible.				
pH	Non applicable.				
Viscosité cinématique	Non disponible.				
Solubilité	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; padding: 2px;">Support</th> <th style="text-align: left; padding: 2px;">Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left; padding: 2px;">eau</td> <td style="text-align: left; padding: 2px;">Non soluble</td> </tr> </tbody> </table>	Support	Résultat	eau	Non soluble
Support	Résultat				
eau	Non soluble				
Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur)	Non applicable.				
Pression de vapeur	Non disponible.				

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 8 de 21
Version 11	Date d'édition	5 Février 2024	Format	FRANÇAIS
Date de la précédente édition		12 Septembre 2023.	(France)	

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C			
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Non disponible.						

**Masse volumique et/ou Densité relative** <1000 kg/m<sup>3</sup> (<1 g/cm<sup>3</sup>) à 20°C

**Densité de vapeur relative** Non applicable.

**Caractéristiques particulières**

**Taille des particules moyenne** Non disponible.

**9.2 Autres informations**

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Propriétés explosives** Non disponible.

**Propriétés comburantes** Non disponible.

**Point de goutte** ≥210 °C

**Valeur de pénétration (0.1 mm)** ≥10 à 340 à 25°C

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse peut éventuellement se produire dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter** Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

**10.5 Matières incompatibles** Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD 401	Rat	>300 mg/kg	-	-
Acides naphténiques, sels de zinc	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD 423	Rat	>5000 mg/kg	-	-
bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD 401	Rat	>5000 mg/kg	-	-
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 9 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

DL50 Voie orale	OECD 420	Rat	>2000 mg/kg	-	-
-----------------	----------	-----	-------------	---	---

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Tribol GR SW 460-1 Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	7243.8 500	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 405	Lapin	Yeux - Non irritant	-	-
	OECD 439	RhE	Peau - Non irritant	-	-
Acides naphténiques, sels de zinc	OECD 492	RhCE	Yeux - Irritant	-	-
bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	OECD 439	RhE	Peau - Non irritant	-	-
	OECD 405	Lapin	Yeux - Non irritant	-	-
	OECD 404	Lapin	Peau - Non irritant	-	-
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	OECD 405	Lapin	Yeux - Non irritant	-	-
	OECD 404	Lapin	Peau - Non irritant	-	-

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Résultat	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	peau	OECD 429	Souris	Non sensibilisant	-
Acides naphténiques, sels de zinc	peau	OECD 442D	Non spécifiée	Sensibilisant	-
bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	peau	OECD 429	Souris	Non sensibilisant	-
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2(3H)-thione	peau	OECD 429	Souris	Sensibilisant	-

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 10 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
Acides naphténiques, sels de zinc	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	-
bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	-
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	-
5,5'-dithiodi- 1,3,4-thiadiazole-2 (3H)-thione	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Positif	-
	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 487	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif	-

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/composant	Administration des Espèces essais / Numéro de l'essai			Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la Fertilité	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD	422	Rat	Voie cutanée	-	Négatif	Négatif	Négatif -
Acides naphténiques, sels de zinc	OECD	422	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	OECD	422	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif -
5,5'-dithiodi- 1,3,4-thiadiazole-2	OECD	422	Rat	Voie orale	-	Négatif	Positif	Négatif -

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 11 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

(3H)-thione

**Informations sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure

**Contact avec les yeux** Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Inhalation** L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion** L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

**Contact avec les yeux** Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

**Remarques - Perturbateur endocrinien - santé** Non disponible.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 202	Daphnie	Aiguë CE50 >100 mg/l	48 heures	-	-
	OECD 203	Poisson	Aiguë CE50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD 201	Algues	Aiguë ErC50 23 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 201	Algues	Chronique NOEC 3.2 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études

Nom du produit	Code du produit	Page
Tribol GR SW 460-1	469396-DE03	12 de 21
Version 11 Date d'édition 5 Février 2024	Format France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition 12 Septembre 2023.		

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

								réalisées sur des substances similaires.
Acides naphténiques, sels de zinc  bis (dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 35 mg/l	48 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Aiguë ErL50 4 mg/l	72 heures	-	-	
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 ≥100 mg/l	96 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Chronique NOELR 1 mg/l	72 heures	-	-	
	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 >0.052 mg/l	48 heures	-	-	
	OECD	203	Poisson	Aiguë EL50 >0.06 mg/l	96 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Aiguë ErC50 >0.0325 mg/l	72 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Chronique NOEC 0.0325 mg/l	72 heures	-	-	
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOEC 0.247 mg/l	21 jours	-	-	
	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 3 mg/l	48 heures	-	-	
	OECD	203	Poisson	Aiguë CE50 >454 mg/l	96 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Aiguë ErC50 20 mg/l	72 heures	-	-	
	OECD	201	Algues	Chronique NOEC 9.4 mg/l	72 heures	-	-	

**Dangers pour l'environnement**

Non classé comme dangereux

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas attendu rapidement dégradable.

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 301B	91 % - Facilement - 28 jours	-
bis(dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	OECD 301B	21 % - Non facilement - 28 jours	-
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2 (3H)-thione	OECD 301B	0 % - Non facilement - 28 jours	-

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
azélate de dilithium	-3.3	-	faible
bis(dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	8.42	10.86	faible
5,5'-dithiodi-1,3,4-thiadiazole-2 (3H)-thione	1.46	-	faible

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 13 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** Non disponible.

**Mobilité** Graisse insoluble(s) dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Remarques - Perturbateur endocrinien - environnement** Non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

**Déchets Dangereux** Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
12 01 12*	déchets de cires et graisses

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Code de déchets	Catalogue Européen des Déchets
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

#### Références

Commission 2014/955/UE  
Directive 2008/98/CE

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-

Nom du produit Tribol GR SW 460-1

Code du produit 469396-DE03

Page 14 de 21

Version 11 Date d'édition 5 Février 2024

Format France  
(France)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 12 Septembre 2023.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>Informations complémentaires</b>	-	-	-	-

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Non applicable.

**Autres réglementations****Statut REACH**

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIC)**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Canada**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (CSCL)**

Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Inventaire de Corée (KECI)**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory)**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

<b>Nom du produit</b>	Tribol GR SW 460-1	<b>Code du produit</b>	469396-DE03	<b>Page</b> 15 de 21
<b>Version</b> 11	<b>Date d'édition</b> 5 Février 2024	<b>Format</b>	France (France)	<b>Langue</b> FRANÇAIS
<b>Date de la précédente édition</b>	12 Septembre 2023.			

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

### UE - Directive-cadre sur l'eau - Substances prioritaires

Aucun des composants n'est répertorié.

### Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

### Réglementations nationales

#### Surveillance médicale renforcée

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 FBC = Facteur de Bioconcentration  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
 CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
 DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
 SE = Scénario d'Exposition  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CED = Catalogue Européen des Déchets  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
 REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 TDAA = Température de décomposition auto-accélérée  
 SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
 TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
 TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
 NU = Nations Unies  
 UVCB = Substances hydrocarbures complexes  
 COV = Composés Organiques Volatils  
 vPvB = Très Persistent et très Bioaccumulable  
 Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN

Nom du produit	Tribol GR SW 460-1	Code du produit	469396-DE03	Page 16 de 21
Version 11	Date d'édition 5 Février 2024	Format	France	
Date de la précédente édition	12 Septembre 2023.	(France)		Langue FRANÇAIS

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN  
 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN  
 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN  
 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN  
 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

<b>Classification</b>	<b>Justification</b>
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

<b>Texte intégral des mentions H abrégées</b>	H302 H317 H319 H411 H413	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	Acute Tox. 4 Aquatic Chronic 2  Aquatic Chronic 4  Eye Irrit. 2  Skin Sens. 1B	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
<b>Historique</b>		
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	05/02/2024.	
<b>Date de la précédente édition</b>	12/09/2023.	
<b>Élaborée par</b>	Product Stewardship	

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

<b>Nom du produit</b>	Tribol GR SW 460-1	<b>Code du produit</b>	469396-DE03	<b>Page</b>	17 de 21
<b>Version</b>	11	<b>Date d'édition</b>	5 Février 2024	<b>Format</b>	France (France)
<b>Date de la précédente édition</b>			12 Septembre 2023.	<b>Langue</b>	FRANÇAIS

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	469396-DE03
Nom du produit	Tribol GR SW 460-1

### Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC04, ERC07 <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ATIEL-ATC SPERC 4.Biv1
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.

### Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf spécification contraire)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités:

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.

Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance.

Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout

problème cutané éventuel. Eviter un contact direct du produit avec les yeux ainsi qu'une contamination sur les mains.

Expositions générales (systèmes fermés):

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés:

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Équipement de série initial Systèmes ouverts:

Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter toute opération de plus de 4 heures.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés:

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements:

Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité. Contenir les liquides évacués en

stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente (> 20 °C au-dessus de la température ambiante):

Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Stockage:

Stocker la substance en système fermé.

## Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

## Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

## Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

### Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à [www.ATIEL.org/REACH\\_GES](http://www.ATIEL.org/REACH_GES)

### Santé

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	469396-DE03
Nom du produit	Tribol GR SW 460-1

### Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU22 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC09a, ERC09b <b>Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement:</b> ESVOCSpERC 9.6b.v1
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.

### Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

##### Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf spécification contraire)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

#### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités:

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Utiliser une protection oculaire adaptée. Eviter un contact direct du produit avec les yeux ainsi qu'une contamination sur les mains.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés:  
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts de matière Installation non dédiée:

Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée:

Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Stockage:

Stocker la substance en système fermé.

## **Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale**

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

## **Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source**

### **Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement**

#### **Évaluation de l'exposition (environnementale) :**

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

### **Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs**

#### **Évaluation de l'exposition (humaine) :**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

## **Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition**

### **Environnement**

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à [www.ATIEL.org/REACH\\_GES](http://www.ATIEL.org/REACH_GES)

### **Santé**

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.